

N°35 – Le consentement (Titre provisoire)

Parution : Printemps 2023

Sous la direction de

Jean-Philippe Bouilloud, Anne Vincent-Buffault et Marion Armellino-Vallet

ARGUMENT

La question du consentement s'invite dans notre quotidien, de nos relations amoureuses aux systèmes numériques qui nous demandent quotidiennement notre accord, jusqu'aux candidats qui quête nos suffrages. Pourtant, si le mot est courant, la chose est tout sauf simple. L'actualité nous rappelle que le consentement n'est pas simplement psychologique mais aussi social et politique : un peuple consent-il à la guerre ? À quoi consent-on quand nous disons consentir ? Le droit parle d'un consentement libre et éclairé, mais les conditions d'un tel consentement sont-elles souvent réunies ?

Dans sa nouvelle *Bartleby*, Melville met en scène un employé qui, à chaque demande de son employeur, déclare calmement « j'aimerais mieux pas » - (*I would prefer not to*). Cette résistance passive, non violente, mais qui ne consent jamais, pose le problème de la forme que peut prendre le non-consentement et de ses conditions de possibilité.

Qu'est-ce que consentir ? Et à quoi consent-on ? Les dictionnaires nous indiquent que le consentement désigne tout à la fois l'action de donner son accord et le résultat de cet accord. Quelles sont les limites du consentement ? Entre accord, acceptation, autorisation, acquiescement, approbation, quelles sont les spécificités du consentement ?

Le droit a exploré de longue date les implications juridiques des modalités du consentement. Le consentement individuel, présenté comme le garant de la liberté du sujet, est historiquement au fondement des droits de l'homme et de la dignité humaine. Consentement mutuel, il est censé fonder le contrat et les règles de réciprocité.

Pourtant, consentir à tuer, à collaborer, ou simplement approuver des mesures contraires à la dignité humaine caractérisent certaines situations historiques. Du zèle à la servitude volontaire, de l'accommodation à la résistance passive, les modalités du consentement au pire alimentent les débats parmi les historiens et rencontrent un écho dans le public.

En médecine, la reconnaissance du droit des personnes à l'autodétermination modifie le droit à consentir ou refuser les soins proposés. Les médecins ont l'obligation d'obtenir le consentement « libre et éclairé » du patient, ce qui nécessite une modification de l'asymétrie clinique, du lien intersubjectif entre un clinicien et son patient. Quel espace de négociation peut alors se créer préalablement au consentement ? Comment s'assurer des intentions thérapeutiques et/ou scientifiques ? En psychiatrie, l'évolution des pratiques de soins sous contrainte force à problématiser la question du

consentement, à désigner les logiques contradictoires à l'œuvre dans la décision parfois paradoxale de priver de liberté une personne pour le soigner.

Mais comment se rendre compte du consentement, s'en assurer ? Dans les affaires de harcèlement sexuel, de viol ou de pédophilie la question du consentement de la victime, ignoré, imaginé ou prétendu par le coupable, apparaît souvent. Celui qui est sous emprise psychique consent-il vraiment ? Et à quoi ? Entre un enfant, un adolescent et un adulte, il y a un écart impossible à combler de la connaissance de son corps et du plaisir qu'on peut en tirer, qui structure une relation de pouvoir. Or céder n'est pas consentir. La menace, la peur des conséquences, l'impossibilité d'échapper à une situation : de l'approbation au consentement arraché, importe de déplier ce qui reste dans le clair-obscur. Le mouvement #MeToo, le rapport sur les victimes de pédophilie dans l'Église lèvent le voile sur les humiliations et les violences traversées, jusque-là tolérées et ignorées. Les phénomènes de sidération, d'amnésie traumatique interrogent la qualification et les délais de prescriptions des crimes commis.

De la volonté clairement affirmée d'une promesse d'amour qui nous engage pour l'avenir, forme positive et performative du consentement, à ce qui reste dans le silence au point de transmettre la soumission, la face négative du consentement nous invite à être sensible à ses paradoxes. Où s'achève la séduction ou l'amour pour devenir une emprise ? Le consentement s'obscurcit des ombres de la contrainte et de la domination, des rapports de force, et des inégalités sociales. Il se dit et ne se dit pas, s'exprime ou se tait, est explicite ou tacite, se pense ou reste dans l'impensé. Consentir, c'est aussi sentir ensemble. Comment changent les seuils de tolérance et de sensibilité ?

Dans la modernité numérique, on nous demande en permanence si nous consentons – à voir des publicités, à transmettre notre position, nos données, etc. L'ingénierie du consentement, de l'art de manipuler aux nouveaux dispositifs du « nudge », se développe à grands frais. Il existe de nombreux professionnels du consentement : consultants en management, spécialistes du marketing et des relations publiques, développeurs, designers, architectes des politiques publiques, sondeurs constituent un secteur influant de l'activité économique et politique. On peut, d'ailleurs se demander si le libre consentement de l'individu sous sa forme contractuelle n'est pas une fiction tant l'accélération supprime le temps de la délibération.

Ce numéro de la Nouvelle Revue de Psychosociologie s'intéressera à une approche multidisciplinaire de ces problématiques du consentement. Le phénomène, s'il est psychosocial c'est-à-dire à l'articulation de la vie psychique de l'individu et de son inscription sociale, s'enracine également dans des institutions, des dispositifs, des représentations collectives, des changements de régime de vérité et de sensibilité. À ce titre, il touche de nombreuses autres disciplines : l'histoire, la sociologie, la psychanalyse, la médecine, les études de genre, mais aussi le droit, la gestion ou la philosophie. Et c'est souvent à l'articulation de ses disciplines que se posent les problèmes cruciaux évoqués ici.

ECHEANCIER

- **Les projets d'article** (une à deux pages maximum) sont à adresser **avant le 15 juin 2022** aux personnes suivantes :

A/ Jean-Philippe Bouilloud : bouilloud@escp.eu (coordinateur du numéro 35) ; Anne Vincent-Buffault : abuffault@ornithorynque.fr (coordinatrice du numéro 35) ; Marion Armellino-Vallet : marion.armellino.v@gmail.com (coordinatrice du numéro 35) ; Gilles Arnaud : garnaud@escp.eu (rédacteur en chef de la NRP); Florence Giust-Desprairies : giustdesprairies@wanadoo.fr (rédacteur en chef de la NRP)

CC/ Secrétaire de rédaction, Caroline Terrasse : revue-nrp@cirfip.org

- Si votre proposition est retenue,
les articles complets devront être remis au plus tard **le 15 septembre 2022.**